

SUBVENTION AU TRANSPORT 2023-2024

La Commission de la capitale nationale du Québec offre une subvention pour le transport des groupes d'élèves du Québec participant au [programme Découvrir la capitale nationale](#).

Pour être admissible, il suffit de remplir les conditions suivantes :

- Être une école de la province de Québec;
- Réserver un de nos quatre (4) circuits et l'effectuer en entier;
- Avoir au moins 45 participants le jour de la visite;
- Compléter le formulaire d'évaluation après l'activité;
- Faire parvenir une preuve de facture de service de transport :
- Acquitter la facture du programme *Découvrir la capitale nationale* au complet.

Vous bénéficierez d'un montant forfaitaire variant entre 100 \$ et 400 \$, accordé selon la distance entre votre localité et la ville de Québec (aller simple).

Pour connaître le montant que vous pourriez recevoir, consultez le tableau suivant :

| Nombres de participants* | Nombres de subvention applicable |
|--------------------------|----------------------------------|
| 45 à 55 | 1 |
| 56 à 96 | 2 |
| 97 à 144 | 3 |
| 145 à 192 | 4 |
| 193 et plus | 5 |

*Considérant qu'un autobus scolaire peut loger 48 personnes

| Distance parcouru (aller simple) | Montant subventionné |
|----------------------------------|----------------------|
| Jusqu'à 100 km | 100\$ |
| 101 à 200 km | 150\$ |
| 201 à 300 km | 200\$ |
| 301 à 400 km | 300\$ |
| 401 et plus | 400\$ |